



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MAY 10 1921

DH
G52
.E26
U52

RÉPONSE

AUX

CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

ET AU

SUPPLÉMENT DU GÉNÉRAL EENENS

PAR

G.-R.-P. UMBGROVE

ANCIEN OFFICIER D'ARTILLERIE DES INDES NÉERLANDAISES, CHEVALIER DE L'ORDRE DE GUILLAUME.

CHANSON DE LA GARDE IMPÉRALE HOLLANDAISE.

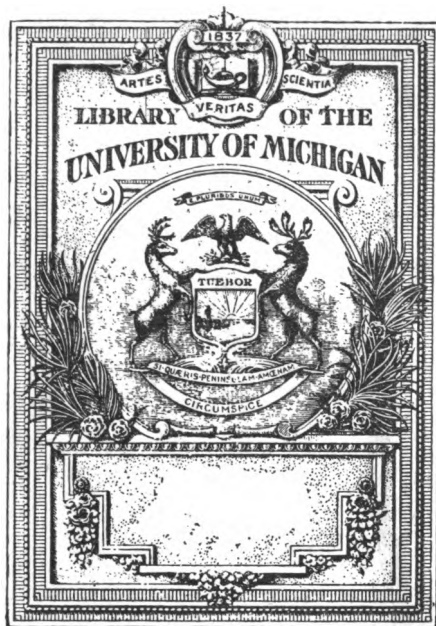
S'battre dans l'espérance
D'la croix ou d'un boulet,
Oublier une offense,
Mais jamais un bienfait;
Combattre avec franchise,
Serrer son enn'mi de près,
Lui tendr' la main après,
Et gai, c'est la devise
D'un brave Hollandais.

LIBRAIRIE EUROPÉENNE

C. MOUQUART

BRUXELLES

EN VENTE A LA LIBRAIRIE ARTISTIQUE
A. VANDERMOLLEN & C^{ie}, rue Cantersteen, 2, à Bruxelles



RÉPONSE

AUX

CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

ET AU

SUPPLÉMENT DU GÉNÉRAL EENENS

RÉPONSE

AUX

CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

ET AU

SUPPLÉMENT DU GÉNÉRAL EENENS

PAR

G.-R.-P. UMBGROVE

ANCIEN OFFICIER D'ARTILLERIE DES INDES NÉERLANDAISES, CHEVALIER DE L'ORDRE DE GUILLAUME.

CHANSON DE LA GARDE IMPÉRALE HOLLANDAISE.

S'battre dans l'espérance
D la croix ou d'un boulet,
Oublier une offense,
Mais jamais un bienfait;
Combattre avec franchise,
Serrer son enn'mi de près,
Lui tendr' la main après,
Et gai, c'est la devise
D'un brave Hollandais.

BRUXELLES

ALLIANCE TYPOGRAPHIQUE (M.-J. POOT ET COMPAGNIE)

37, RUE AUX CHOUX, 37

1876

AVANT-PROPOS

J'espérais en écrivant ma petite brochure : *Quelles tristes affaires! Un mot aux généraux belges et hollandais*, que toute polémique aurait cessé, quant à cette période de la révolution comprenant la campagne du mois d'août 1831; d'autant plus que ni la Belgique, ni les Pays-Bas ne sont habités par des nations militaires proprement dites, et qu'en définitive ces questions, toujours désagréables à soulever, n'intéressent en général que très-peu de personnes.

Le général Eenens croit bien faire de continuer à attaquer l'honorabilité de différentes personnes des deux pays, soi-disant pour l'honneur, la vérité, l'histoire. Permettez-moi de ne pas voir la chose à ce triple point de vue.

Le général Eenens se défend personnellement; il ne trouve que peu de *justes* (lui et consorts!) et ne voit partout que des traîtres, des infâmes.

N'étant pas de son avis, même pour nos anciens compatriotes, je ne saurais manquer de tâcher de le réfuter, espérant que les lecteurs trouveront dans ces pages l'impartialité qu'exige ce sujet, en termes convenables, non copiés de M^{me} Angot, comme il convient entre gens d'éducation.

La presse belge n'a pas voulu dire un mot dans ses journaux, malgré toutes les démarches que j'ai fait faire et l'envoi de ladite brochure conciliatrice d'apaisement. Faut-il en déduire que cette presse est d'un avis contraire?

Espérons qu'elle trouvera ces lignes plus à son goût, dignes au moins d'en faire mention dans sa bibliographie.

L'AUTEUR.

RÉPONSE

AUX

CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

ET AU

SUPPLÉMENT DU GÉNÉRAL EENENS



Le général Eenens écrit que le royaume des Pays-Bas a été constitué en donnant la Belgique à la Hollande, pour agrandir ce pays.

Il faut, quand on écrit l'histoire, rester dans la vérité, ne pas la tronquer pour flatter qui que ce soit.

La vérité est que les grandes puissances ont voulu constituer au nord de la France un pays assez fort pour s'opposer à l'envahissement.

La Hollande était avant 1793 un pays, une nation, ayant un prince à sa tête.

Le prince était d'une famille dont plusieurs membres avaient depuis des siècles rendu des services à l'Europe, à l'humanité.

Le prince d'Orange, exilé en Angleterre pendant la période napoléonienne, réoccupa le trône de ses ancêtres; on lui donna

en outre les provinces méridionales des Pays-Bas, pour en former un royaume constitutionnel indépendant.

La Belgique n'a jamais existé avant 1830. Ce pays avait passé dans plusieurs mains; tantôt ce fut tel, puis après tel autre qui l'eut en partage! La province de Liège avait été sous l'évêque comme prince. Il fut un temps où le Luxembourg était sous le Sanglier des Ardennes. Les Flandres ont eu leur temps de grandeur. C'était tout ce que M. Eenens voudra, mais cela ne constituait ni un pays, ni un peuple, tant par la langue que par les mœurs; jamais enfin la Belgique n'avait été réunie comme un faisceau ayant un chef, un prince, reconnu comme tel et traitant avec les autres puissances.

Le prince d'Orange, devenu alors roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, acceptait cette position, mais aussi les charges.

Il avait été stipulé par les grandes puissances que ce rempart contre la France devait immédiatement reconstruire ses lignes fortifiées, ses forteresses, et que des officiers anglais seraient chargés de la direction du travail.

La Hollande, mieux vaut dire les Provinces-Réunies, avaient avant 1793 des colonies que les Anglais ont prises au nom du prince d'Orange, quand les Français envahirent le pays et que Napoléon I^{er} nous donna un roi, son frère, et nous annexa avec la Belgique à la France.

Quand le royaume des Pays-Bas fut constitué, les Anglais nous rendirent les colonies, mais non sans prendre pour eux une part assez notable du gâteau; c'est ainsi que le cap de Bonne-Espérance, Ceylan, etc., passèrent en leurs mains.

M. Eenens aurait donc été plus juste, au lieu de dire que *c'était pour agrandir la Hollande*, d'écrire ceci :

Les sept provinces, unies aux provinces méridionales, sont constituées en royaume sous le roi Guillaume.

Ces provinces réunies du Nord ont payé leur titre, en perdant leurs deux plus belles colonies au profit des Anglais.

Les princes d'Orange avaient trois principautés en Allemagne.

Du même coup, elles ont été cédées à l'Allemagne et pour former un entier adhérent avec le royaume, il fut donné en

échange aux princes le Grand-Duché de Luxembourg, sous réserve que la capitale, forteresse de Luxembourg, ferait partie de la Confédération et aurait garnison allemande.

Le Roi nouveau nommé était donc engagé envers les grandes puissances à se tenir toujours en garde contre la France, et il a bien tenu parole, ainsi qu'à sa devise :

JE MAINTIENDRAI.

Quand la révolution éclata en Belgique à la suite de celle de France, il ne voulut sous aucune condition prêter la main à une séparation, ni se laisser intimider par la France qui, en définitive, avait parfaitement raison de briser ce qui avait été fait pour lui nuire.

La Hollande a donc payé par la perte de ses colonies la gloire d'être unie à ce que l'on appelle à présent la Belgique, et la famille princière d'Orange a payé par la perte des trois quarts de son patrimoine dans le Luxembourg, la séparation des deux pays !

Remarquons que dans ces deux faits les Anglais ont trempé... Ce qui paraît prouver aussi peu en faveur de leur logique, que l'alliance avec la France contre la Russie, son ancienne alliée de 1793 à 1815.

Non-seulement M. Eenens a une manière à lui d'écrire l'histoire, mais lui, ou ceux qu'il approuve, veulent encore forcer M. Bosscha, historiographe de la Hollande, à les suivre dans cette voie.

Elle est forte celle-là, et c'est assommant de lire qu'on s'en glorifie, comme si un homme comme M. Bosscha écrivait sans preuves et sans être convaincu de ce qu'il avance.

Mais voyons un peu ce qui en est de l'histoire de la Belgique, à commencer par sa révolution.

Est-ce que M. Eenens et ses amis ont insisté pour que les historiens belges fissent mention des vraies causes qui ont fait la révolution ?

D'où sont venus les capitaux qui ont servi pour la bonne, la sainte cause ?

Voir page 53, supplément, que d'après M. Eenens deux millions

de Hollandais avaient contre eux quatre millions de Belges, et que l'armée était dans la même proportion composée pour deux tiers de Belges.

Mentionne-t-on que les Belges étaient presque tous, dans les provinces méridionales du pays, de sorte qu'il n'y avait avec les officiers hollandais que très-peu de soldats de cette nationalité?

Pourquoi ne parle-t-on nulle part des Fransquillons, comme on dit en Belgique, des Polonais qui sont venus pour faire la révolution?

Et des instructeurs français donc pour l'armée belge, ceux qui devaient apprendre aux soldats les commandements militaires en cette langue?

Nulle part n'est relaté comment ont été traités les officiers hollandais qui étaient en province, transportés comme prisonniers, etc., etc.

Ce qui s'est passé à Malines?

Les actes, voies de fait contre nos blessés évacués de la citadelle d'Anvers après la prise par les Français?

Que n'a-t-on pas écrit, en Belgique, par rapport au bombardement d'Anvers, comme étant une atrocité? — Aucune entrave n'a été opposée à ces dires, — puisque cela servait la cause.

Est-ce qu'on niera que l'argent venant de l'étranger a servi à faire la révolution?

La France n'a-t-elle rien fait dans son intérêt?

La statue de M. Belliard me fait toujours rire; — cela fait un effet magnifique, si près du palais.

Vraiment, monsieur Eenens, ce n'est pas gentil de votre part, vous êtes trop avide de gloire.

J'en sais quelque chose de la révolution! mon père ayant été dix ans l'adjudant du général Daine, étant avec lui quand il commandait la colonne de ravitaillement pour la citadelle de Liège. Je puis dire pertinemment que, dans ce moment-là, le général Daine était bien loin d'adhérer à cette révolution, encore plus donc de désertre, comme il l'a fait malheureusement après, cet ancien soldat de Napoléon I^{er}.

Ce n'est qu'après, par les influences qu'on a exercées sur lui,

qu'on lui a fait manquer à l'honneur, et mon père, alors à Utrecht, fut bien étonné de ne pas le voir arriver.

En voilà un, cet homme si bon et jovial, auquel son changement de drapeau n'a pas profité ! Ni grands cordons, ni haute position ne furent sa part, puisqu'il eut le malheur de perdre un combat !

A propos de Daine :

Vous avez dit pertinemment que ce général avait trahi son pays, la Belgique, etc. Je trouve dans l'annexe I, page 124, de votre supplément la déclaration du colonel Fonson, chef d'état-major dudit général, dans laquelle Daine accuse le général de Failly de trahison et déclare avoir voulu le faire arrêter.

Il paraît que ce discours, reproduit par vous, a une grande valeur historique.

Je serais charmé, si vous, monsieur le général, vous pouviez nous procurer un document dans lequel M. le général de Failly déclare Daine traître et avoir voulu le faire exécuter ?

Tableau !!

Arrivons à présent à l'affaire de Louvain.

Il faut, pour bien juger d'une chose, commencer par la comprendre, se faire une idée bien juste de la position.

L'armée hollandaise avait pour objectif, après s'être débarrassée de l'armée de la Meuse, celle de l'Escaut.

Le général en chef, après avoir fait une reconnaissance, sachant la force de cette armée et de ses positions, fit son plan de campagne comme suit :

Attaquer cette armée de front par telle et telle division, la refouler sur Louvain, faire tourner cette ville par la division du général duc de Saxe-Weimar, qui se mettra à cheval sur la ligne de retraite de l'armée belge, sur Bruxelles et Malines, pour forcer, si possible, cette armée à se rendre.

L'attaque de front devait être poussée avec mesure, puisque, en la forçant, le temps manquerait à la division tournant Louvain, en passant la Dyle, de couper la retraite.

Le moment de l'attaque de front devait avoir lieu quand le prince serait avisé que le duc avait réussi, et il était impossible

de préciser l'heure, puisque le généralissime ne pouvait savoir les forces que l'ennemi tenait en réserve en seconde ligne et qu'il pourrait opposer à la marche de la division du duc de Saxe-Weimar.

Le général Van Geen, à la tête de la première division, devait lier le mouvement quand il aurait réussi, l'appuyer et venir au secours de la division Saxe-Weimar, en cas de besoin.

C'est à cela que le général a manqué : rien de plus juste que le reproche que les écrivains hollandais lui en ont fait.

M. le général Eenens nous transmet, à la page 24 de son supplément, l'opinion de M. Charles White, jugement qu'il fait sien et approuve en partie ; le voici :

« Mais ces mouvements ne furent pas assez prompts, et, quoique
« ses ennemis se retirassent devant lui en désordre, il manqua
« totalement de cette rapidité et de cette hardiesse de détermination qui sont si essentielles dans les moments décisifs. »

Après cela, M. Eenens revient sur sa question de Russell.

Pour en finir d'un coup avec cette grande question : le lieu où MM. Adair et Russell se sont présentés, jé me permettrai de faire observer, comme je l'ai fait déjà, que l'attaque de front devait être menée avec mesure, lentement, pour faire réussir le mouvement tournant.

Je dirai plus que cela, pour être agréable au général en lui laissant son dada : j'admettrai que le second envoyé *anglais* de l'armée belge a été reçu à plus grande distance de Louvain que le premier, ce qui veut dire que les forces hollandaises se sont retirées momentanément, et impliquerait d'autant mieux que le général prince hollandais voulait retenir les masses belges le plus longtemps possible, afin de ne les refouler vers Louvain que quand la retraite serait coupée, qu'il aurait entendu le canon de Saxe-Weimar.

Permettez-moi, avant de continuer, de relever une partie de ce que dit le général, par rapport aux forces respectives des deux belligérants.

La stratégie est *l'art de la guerre*, et l'essence de cet art est de

se trouver toujours au point décisif avec plus de forces disponibles que l'ennemi.

Il est donc tout à fait oiseux de pleurnicher là-dessus, comme on le fait malheureusement toujours, quand l'on a eu un revers.

A qui la faute? A vous-même; ne vous en plaignez donc pas!

Voudrait-on revenir au moyen âge? au combat homme contre homme?

Les Car — Si — Mais — ne devraient pas être admis dans des critiques militaires.

On sait à quoi s'en tenir quand on commence la guerre, c'est au plus malin qu'on joue; tant pis pour celui qui paye les pots cassés; tant mieux pour ceux qui gagnent et se couvrent de gloire comme pendant vos journées de septembre.

Nous ne sommes pas si exigeants et nous en savons quelque chose dans les Indes, où nous avons aussi parfois un échec à subir.

On s'en console en se disant que Napoléon I^{er} a bien passé par là, lui qui valait bien vos et nos généraux, sans médire pour cela!

Revenons à la question.

Le plan du général de l'armée hollandaise bien compris, jetons un coup d'œil sur l'armée belge.

Cette armée se retire sur Louvain. Entre nous soit dit, elle aurait fait sagement de se retirer, de se dérober à marches forcées en sacrifiant quelques troupes pour arrêter la *marche si circumspecte* de son ennemi.

Je ne saurais admettre qu'un général comme Niellon, dont on fait de si éloquents éloges, ait oublié de suivre les mouvements de toute une division de son ennemi.

Ce général a été informé de sa marche, mais n'y a pas attaché grande importance, ou ne l'a pas comprise; il a porté toute son attention, tous ses efforts, non pas sur la partie stratégique, mais sur la tactique à son front d'attaque, n'ayant en vue que de s'opposer aux progrès du prince, espérant que l'armée française viendrait à temps pour empêcher la division du duc de Saxe d'arriver.

En tout cas, il est avéré qu'à la fin le moment est venu où les

yeux se sont ouverts, qu'on devait opter et demander un armistice : c'est quand le mouvement tournant était presque un fait accompli.

Il eût fallu alors arrêter la marche du prince d'Orange, envoyer un parlementaire.

Qui envoyer ?

D'après tous les us et coutumes de la guerre, il eût fallu envoyer un officier supérieur belge accompagné d'un trompette et d'un drapeau blanc de parlementaire.

On ne le fit point, puisque l'on comprenait parfaitement qu'il serait renvoyé par le prince avec un refus ; ou bien dans des conditions autres, que quand on se servait d'un diplomate anglais.

Il est prouvé à présent que ce premier *monsieur anglais* avait des instructions tellement incomplètes, que ce pauvre homme, se trouvant comme l'âne dans la peau du lion, entouré d'une escorte militaire, en perdait la boule ; il ne sut que répondre quand on lui posa des conditions.

Il s'en retourna donc bredouille, et, — vu que cela pressait joliment, le mouvement tournant se prononçant de plus en plus, tandis que l'attaque de front comme de juste continuait ! — vite, on expédia le chef, le second *anglais* parlementaire de l'armée belge, qui, cette fois réussit à faire accepter par le prince cet armistice tant désiré, en lui faisant part de l'approche de l'armée française, peut-être aussi de l'intervention de la puissante Angleterre, qui nous prendrait notre flotte de commerce, comme elle l'a fait depuis, et insinuant peut-être aussi l'inutilité de continuer la guerre, avec le seul résultat de faire tuer quelques malheureux de plus.

C'est ici que se montre le caractère chevaleresque du prince d'Orange que l'on cherche à vilipender à tort, comme nous verrons après.

Quelles sont les conditions ?

« Retraite de l'armée belge sur et de Louvain. Remise de cette place à l'armée hollandaise, le jour suivant à midi. »

La retraite de l'armée belge était, à vrai dire, déjà un fait accompli ; on était sous le feu des canons de la place. Le prince

savait ou pouvait supposer que la ligne de retraite était, soit coupée, soit bien près de l'être.

Il aurait donc pu exiger plus qu'il ne fit; malgré cela, il ne demanda rien de blessant pour l'armée belge, qui, si elle l'avait su et pu faire à temps, aurait évacué la place de Louvain et se serait retirée sur la capitale.

Sans avoir la prétention de jamais vouloir comparer notre armée de 1834 à celle de la Prusse en 1870, je me permettrai de constater que la même manœuvre a été faite à Sedan sur une grande échelle par les Prussiens, et encore à Metz, où l'armée de Bazaine fut enfermée.

Qu'est-ce qu'ils ont exigé et obtenu? *Se rendre* sans conditions autres que les officiers ne rendraient pas leur épée.

L'armistice disait donc :

Les Belges se retirer! Voyons ce qu'ils ont fait! Ont-ils cessé le feu? Non! Le rapport, à la page 13, le dit formellement : c'était, me paraît-il, logique, que ceux qui ont demandé et obtenu un armistice, commençassent par être de bonne foi en s'exécutant, ce qui leur était plus facile dans un laps de temps plus petit, puisque les troupes belges étaient concentrées, tandis que l'armée hollandaise formait plus que le demi-cercle autour de Louvain.

Il est clair aussi que les Hollandais, pour ne pas dire les vainqueurs, n'étaient nullement tenus de s'arrêter net, sans égard pour leur position tactique, et il n'y avait aucun mal et aucun danger de se rapprocher de Louvain, d'appuyer l'aile gauche à l'abbaye de Perck en l'occupant, comme l'ordre en avait été donné!

Voici ce que dit, à la page 44 du supplément, le général Eenens, copiant une partie des *Mémoires des étudiants de Leyde* :

« Au débouché du village, les tirailleurs poussés en avant, commencèrent le feu sur les postes belges qui couvraient la ville : car tout à coup éclata le tonnerre de toutes les batteries qui se trouvaient à Louvain, tirant sur nos chasseurs et sur toutes les autres troupes en position devant la ville! »

Le village et l'abbaye n'étaient donc pas occupés par les Belges.

Les Belges commencèrent le feu sur les Hollandais débouchant

du village, c'est-à-dire, quand on les aperçut et sans qu'il y eût un acte agressif de la part de ces troupes.

Le général écrit après cela, page 45 :

« Ils étaient allés expulser les Belges du village. »

Les Belges n'y étaient pas !

« Attaquer les avant-postes des Belges, devant la ville, tout cela pendant qu'on négociait ! »

Je n'y comprends plus rien, l'armistice n'étant accepté de part ni d'autre, les opérations pouvaient se continuer, comme de raison.

Mais il n'en est rien, pas ainsi ; l'armistice était un fait ! On occupait le village, etc.

Je ferai observer ici au général qu'il y a, militairement parlant, une grande différence entre *attaquer*, *prendre* et *occuper*.

Les deux premiers termes impliquent l'idée que l'ennemi y est.

Occuper veut dire : Allez-y, fouillez ! Peut-être qu'il y a des trainards, etc. Soyez prudent, mais on n'y sait pas de troupes, la position n'est pas défendue !

Il fallait bien qu'il en fût ainsi ; les Belges devaient se retirer à Louvain et commencer l'évacuation de la ville le plus tôt possible pour être partis le lendemain ; une partie avait déjà filé sur Campenhout !

Le général de division ne pouvait, quand même l'ordre ne serait pas arrivé de l'état-major général, laisser l'aile gauche de l'armée et de son corps non appuyée devant un obstacle, tel qu'une abbaye et un village.

Les revirements sont la règle en campagne, et l'armée hollandaise, malgré et nonobstant l'armistice, la retraite promise, devait se garer contre toute éventualité, sous réserve de ne pas être agressif, de ne pas attaquer !

Elle pouvait, dans ces conditions, se rapprocher aussi près que possible de la ville, établir ses bivouacs ou se loger dans les villages environnants que les Belges avaient quittés en attendant le moment de l'évacuation de Louvain pour y entrer.

On dirait vraiment que le général Eenens ne veut sous aucune condition se rappeler que c'est une chose très-ordinaire que les

deux armées se fassent visite pendant un armistice ! Le soldat n'est pas rancuneux en général ; il ne connaît de la guerre que les désagréments, les marches forcées par un soleil tropical ou un froid de loup.

Le général ne doit pas ignorer qu'à Sébastopol les Russes et les Français fraternisaient, se faisaient des politesses pendant l'armistice, chose sacrée !

On se séparait en amis quelques minutes avant la fin, pour recommencer le feu à heure fixe, sans que jamais l'idée vint à l'un ou à l'autre de le faire sans se prévenir, sans laisser le temps aux trainards de se mettre à l'abri.

C'était entre ces gens-là la guerre chevaleresque, honnête.

Pourquoi n'en a-t-il pas été de même à Louvain ?

On a la répétition de ce qui s'est passé au village de Perck, dans le Rapport hollandais, voir page 12 du Supplément du général Eenens, sur la notice du colonel Gey.

La 1^{re} division, sous le général van Geen, était en arrière de la place qu'il devait occuper dans l'ordre de bataille.

Il lui fut assigné de prendre cette place ; mais pendant cette marche vint l'ordre de ne plus tirer, puisqu'il y avait armistice, ce qui ne pouvait empêcher le mouvement, les Belges devant se retirer.

Le feu d'artillerie de la seconde brigade recommence de nouveau, de sorte que le commandant en chef expédie un second officier pour renouveler l'ordre ; mais, quand le colonel Cleerens arrive, le général Constant de Rebecque s'y trouve, donnant l'ordre :

Que nous devons de nouveau continuer le feu, si longtemps que les Belges ne cesseraient le leur.

Effectivement, dit le colonel Gey, *les tirailleurs belges, cachés et éparpillés dans les blés noirs, TIRAIENT TOUJOURS, et ce ne fut que par le feu à mitraille de la demi-batterie à cheval que l'on parvint à les déloger.*

La 1^{re} brigade se trouvait à droite en arrière.

La division du duc de Saxe-Weimar était entre la chaussée de

Louvain à Bruxelles et celle sur Malines, ou à portée, la distance n'étant pas grande.

Voici la conséquence :

Le feu des Hollandais cesse quand la nouvelle de l'armistice parvient.

Celui des Belges, point !

La division avance toujours pour prendre sa position et étant continuellement attaquée sous le feu des Belges embusqués, on riposte, comme de juste.

Mais voyons ce qui s'était passé entre temps C'est l'épisode le plus extraordinaire.

M. Eenens écrit pages 18-19 :

« Les mouvements de l'ennemi étant toujours lents et circon-
« spects » (probablement à cause des forces que l'armée belge
pourrait leur opposer inopinément), « l'armée belge se retire sans
« désordre, bien entendu pour les troupes régulières. Quant aux
« gardes civiques, hors celle de Bruxelles, » M. Eenens n'en dit
qu'une chose : « Que les gardes civiques étaient plutôt un embar-
« ras qu'un soutien pour l'armée ! »

C'est exact, mais peu flatteur !

« Le feu ne cessait pas, sur notre gauche, où manœuvrait le
« général Van Geen, etc., etc.

« Le général Tieken ne comprenait pas ce que signifiait une
« pareille suspension d'armes. »

Il envoya le colonel Cruquembourg au prince d'Orange (Voir p. 35, supplément), pour lui demander une explication, et si le prince ne s'expliquait, ne s'excusait, de mettre les points sur les i, de dire que l'on prendrait ses mesures en conséquence, que l'on canonnerait !

Voilà les rôles intervertis. C'est vraiment drôle, et je ne puis qu'admirer le sang-froid, le flegme hollandais du prince d'Orange qui répond, menacé dans les circonstances données :

« Eh bien, si l'on canonne, nous canonnerons !! »

Pareil propos est une impossibilité dans la bouche d'un parlementaire français ; mais supposons un moment qu'un pareil langage ait été tenu pendant la guerre franco-allemande par un

parlementaire français au prince Frédéric-Guillaume et à M. le comte de Bismarck.

Je ne dis rien ! mais je pense que cela aurait coûté cher !!!

Un juge a dit : Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je le ferai prendre.

Voilà bien la vérité ! Là où l'abeille prend le miel, la guêpe trouve le poison.

Pour le prouver, suivons M. Eenens quand il parle du neuvième bulletin.

Il est avéré que ce bulletin a été rédigé pour l'armée et le peuple hollandais.

Permettez, sans arrière-pensée, une comparaison !

Un individu est condamné pour meurtre avec *circumstances atténuantes*.

Le meurtre est constaté, c'est un fait, mais il y a telles choses qui ont influencé qui font que les juges ne peuvent en conscience infliger la peine de mort.

Il en est ainsi du neuvième bulletin.

De verraderlyke aanval existait, il n'y avait pas à s'en dédire ; toute l'armée au repos en avait été témoin, en avait vu les victimes.

La cavalerie (les lanciers) eut une panique, se sauva. Le général Eenens le constate avec plaisir.

Que fait le prince d'Orange ? Il ajoute dans son bulletin un mot, *schijnbaar*, pour contenter l'armée qui ne demandait pas mieux que de payer la monnaie de la pièce, de prendre des représailles !

Quel est le raisonnement du général Eenens, qui est ici personnellement en cause, comme il en fait l'aveu formel, lui capitaine qui, sous sa responsabilité, commande le feu, le fait continuer malgré les ordres contraires du général commandant l'armée belge ?

Le voici :

Les juges ont ajouté les mots :

« Circonstances atténuantes ; » donc il n'y avait pas de meurtre !

Il n'y a pas de doute possible : aucun indice de mouvements

agressifs ne s'était manifesté de la part de l'armée hollandaise au moment où le capitaine Eenens commandait le feu.

Dans ses premiers volumes il relate la précision du feu d'un sous-officier, la fleur des pointeurs. Or, il est clair que les troupes étant très-rapprochées de la place, les commandants des batteries belges pouvaient voir d'autant plus distinctement le résultat de leur tir, que l'infanterie avait les fusils en faisceaux, que la cavalerie était à pied et que l'artillerie, en bataille, n'était pas en batterie.

Le général l'avoue, puisqu'il fait un reproche au général hollandais de faire avancer ses troupes *si près de la ville* sous le feu direct, actif des canons belges. Il convient en outre avec force fleurs de rhétorique, qu'il prenait ce rapprochement des Hollandais, *comme un glaive prêt à être tiré contre les Belges et qu'il a fait rentrer ce glaive au fourreau.*

Il se fait une gloire, dans le Supplément, p. 52, de ne pas avoir obéi aux ordres de son général, en disant *qu'on ne pouvait faire taire ces maudits canons.*

J'ajoute, pour ma part :

Comment se fait-il que le diplomate anglais n'ait pas réclamé, ne se soit pas plaint que les Hollandais n'aient pas été de parole ! parole engagée cette fois-ci vis-à-vis de l'Angleterre autant que vis-à-vis des Belges ?

Je continue :

C'est en lisant la réponse du roi Léopold I^{er}, qu'il n'y a eu aucune idée chez Sa Majesté que la faute pouvait être attribuée aux Hollandais, puisque Sa Majesté n'avait pas pu et voulu laisser échapper cette occasion d'en parler et de s'en servir, non pas pour défendre le capitaine Eenens en donnant pour raison qu'une punition serait d'un mauvais exemple pour l'armée ; mais bien certainement le roi aurait récompensé ce capitaine, repoussant de sa propre autorité une agression ennemie, bien injuste et intempestive.

Mais que dit le général pages 47-48 ?

Pourquoi le prince laissait-il les troupes en contact ?

Je demanderai : Pourquoi le général belge ne retirait-il ses troupes, comme il l'avait demandé ?

La meilleure preuve que le prince a été de bonne foi, c'est justement le fait dont M. Eenens se plaint, dont il lui fait un reproche : c'est qu'il a fait avancer ses troupes jusque sous le feu actif des Belges et leur aurait fait établir les bivouacs, si MM. Eenens et consorts ne s'étaient donné l'agrément de tirer sur ces troupes au repos, comme sur une cible !

Si ce raisonnement n'est pas concluant, terminons alors par ce qui suit :

Le prince avait un but !

Ce but ne pouvait être autre, d'après le raisonnement de M. Eenens, que de forcer les Belges, après avoir obtenu un armistice, à être agressifs, à rompre cet armistice et de rendre au prince sa liberté d'action.

J'accepte cette hypothèse, quoique absurde, puisque personne ne pouvait obliger le prince à conclure l'armistice et à ne demander que si peu de chose, ainsi qu'il le fit.

Mais je l'accepte avec cette autre supposition que quelques heures avaient donné la facilité au duc de Saxe de couper les lignes de retraite, ce qui, à la reprise des hostilités, devait divinement seconder le projet du prince.

Qu'arrive-t-il ? O bonheur ! quelques officiers belges, sans aucun ordre, ont joué dans les cartes du prince, tout comme s'ils avaient été de connivence avec lui, puisqu'ils mettaient leur armée dans une bien malheureuse position.

Voilà donc le prince pouvant faire attaquer à cœur-joie, prendre l'armée belge entre deux feux, la forcer à mettre bas les armes, ou, comme le suppose le général Eenens, prendre le pas gymnastique pour se lancer dans ses bras et le proclamer leur chef, leur prince, leur roi !

Quand les 37 canons belges commencèrent inopinément leur feu et le continuèrent, une panique se prononça parmi ces soldats au repos. On sonne le boute-selle, on commande la retraite pour se mettre à l'abri, on soigne les blessés. Quelques cavaliers se sauvent à toute bride, ce dont les historiens hollandais conviennent. Mais l'artillerie et l'infanterie tiennent bon et l'artillerie, se mettant en batterie, riposte bientôt.

C'est dans ce moment que le lieutenant Prinssen, de l'artillerie à cheval, a été tué ; que le colonel des cuirassiers Gallière causant avec son fils, lieutenant, eurent l'un la jambe droite, l'autre la gauche emportées par le même boulet, et d'autres.

Il faut à présent, pour être logique, s'attendre à ce que non-seulement le prince, mais tout son état-major, qui devait connaître ses intentions, profitent de l'occasion, ou admettre qu'ils aient perdu tout sentiment de dignité, puisque les ordres ont été envoyés de suite de faire cesser le feu, et qu'on n'a pas fait avancer un seul bataillon, soit pour attaquer l'armée belge, soit pour prendre la ville.

Peut-on supposer que le prince ait de sang-froid désiré la mort de quelques hommes, puisque voilà tout ce qu'il a obtenu ?

Mais, en outre, si tel avait été le projet du prince, il aurait fait prévenir le duc de Saxe-Weimar, qui ne demandait pas mieux que d'attaquer de son côté, dès qu'il entendrait le canon des divisions devant Louvain.

Eh bien, qu'en est-il ? Rien ! La 3^{me} division n'a pas bougé non plus...

Est-ce clair ?

Savez-vous, monsieur le général, ce qui vous serait arrivé, si vous aviez fait cela dans l'armée allemande ?

Accusation !

Double désobéissance aux ordres supérieurs, devant l'ennemi.

Conseil de guerre !

Condamnation à être passé par les armes !

N'oubliez donc pas de faire brûler à perpétuité un fameux cierge en mémoire du roi Léopold I^{er} qui a eu la mansuétude de vous pardonner.

Quant à ce bataillon hollandais placé sur la route de Louvain à Malines, voir page 49.

Grain de perfidie du prince d'Orange, comme vous dites, « en envoyant à sa droite, sous le lieutenant général van Geen, « l'ordre d'occuper la route de Malines, pour nous enlever « l'unique issue qui nous restât ouverte. »

Cette route aurait dû être occupée depuis longtemps si la division van Geen était venue à temps à sa place de bataille.

Ce bataillon devait y être, puisque fermant la route à ceux qui voulaient aller de Louvain à Malines, il servait aussi à barrer cette route à ceux qui pourraient avoir la velléité d'aller de Malines à Louvain !

Effet d'une prudence peut-être excessive, monsieur le général, mais compréhensible et justifiée par les coups de canon.

Je suis persuadé que le commandant se sera conformé aux règlements, quant aux passages et rencontres de troupes en marche, et qu'il n'aura nullement empêché le passage.

J'ai beaucoup regretté que M. le général Booms eût reproché au général Eenens cette réception des Hollandais à Anvers et en eût tiré des conséquences.

Voilà le général Eenens qui revient sur ces faits ; c'est pourquoi je me permets d'y revenir.

Nous sommes flattés des éloges donnés aux défenseurs de la citadelle d'Anvers ; mais ceux des généraux et soldats français nous sont plus précieux, soyez-en persuadé.

Il n'y a à répondre, après la lecture de ces pages consacrées à cette réception d'Anvers, où le général dit :

« J'ai porté bien cordialement un toast au roi Guillaume III, « souverain que j'estime et que j'honore, parce qu'il est animé « de bons sentiments à l'égard de la Belgique. *Dès demain*, dans « une circonstance pareille, je serais heureux de boire encore à « la santé de ce monarque »,

que ceci : c'est que si M. le général se rendait dans un nombre indéfini de sociétés en Belgique, de différentes catégories, dans toutes les classes de la société, et s'adressait à une personne quelconque en lui disant :

« Monsieur, je bois à votre santé en ayant l'honneur de vous « dire que monsieur votre père est ou était un homme déloyal », je tiens tel pari que M. le général trouvera à propos de faire que, sur cent, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui l'insulteront, s'ils ne lui jettent contenant et contenu à la figure.

Je croirais être bien injuste en supposant qu'il y ait un individu

sur cent assez lâche d'accepter la main de celui qui insulte son père, et encore sur des suppositions !

Eh bien ! M. Eenens a bu à la santé de Guillaume III et répète de vouloir le faire encore.

Pour rendre hommage à la vérité, il faut constater que le toast a été porté avant d'avoir accusé le prince d'Orange et tout son état-major, indirectement, de déloyauté.

Il ne le pensait pas moins à cette époque.

Pour en finir avec la partie militaire personnelle du prince, je me permettrai de poser cette conclusion :

La Belgique était dans cette période d'outrecuidance, suite de la révolution !

Onze mois se sont passés en transitions ; les opinions sont divisées ; les uns veulent la république ; d'autres, leur autonomie avec le prince d'Orange ; d'autres, un roi que l'on cherchera ; d'autres peut-être regrettent la séparation, et n'étant nullement intéressés, ne voient point grand mal à ce que des sénateurs soient habillés en grand gala, en rouge écarlate, vert ou jaune, mais se disent tout bêtement : Le commerce allait, nous gagnions honorablement notre vie ; que devons-nous désirer de plus ? Mais la Belgique avait gagné sa liberté !

Pour moi, ce mot, comprenant autant d'illusions, de fausses promesses que de lettres, n'a qu'un mérite : de rendre heureux même ceux qui n'ont que la misère en partage.

Voyons ce que la liberté permet :

Il y a deux sortes d'impôts :

Celui de l'argent, celui du sang.

L'artisan, qui n'a que ses mains, son industrie, son génie, doit, n'importe comment, trouver de l'argent, rien que de l'argent, pour payer son impôt.

Le riche n'a que son argent pour payer son impôt du sang, et on lui permet ce que l'on refuse à l'ouvrier : de payer avec ce qu'il a. Le riche donne des écus et garde son enfant.

Soyons justes ! Permettez alors à l'artisan de payer son impôt par le travail, qui est son capital à lui !

Liberté ne peut être qu'égalité entre tous les citoyens ! Poin

d'exceptions sous quelle forme que ce soit ! Tout homme se doit à sa patrie.

Qui défend sa patrie, sert Dieu !

Les Belges avaient donc la liberté, avec forces arbres, avec ou sans bonnets et se disaient qu'avec ce talisman, tous, sans exception aucune, étaient capables de remplir toutes les positions sociales possibles ; que c'était un passe-droit s'ils ne l'obtenaient pas ; qu'il y avait assez de places, puisque les Hollandais, qui les avaient accaparées toutes, étaient heureusement partis !

Ils avaient, hors cette aptitude, la spécialité d'être passés tous maîtres en politique, diplomates et par-dessus le marché des héros, pétris de gloire militaire, dans le vrai sens du mot.

Ces symptômes se retrouvent chez tous les peuples sortant d'une révolution ; c'est cette surexcitation qui fait commettre les crimes et les fautes.

Il faut porter en compte quantité d'étrangers et les influences extérieures, qui n'ont pas calmé les esprits, puisqu'il fait bon pêcher en eau trouble ; la paix n'était donc pas leur affaire.

Il y avait par conséquent tiraillements en tout et partout.

Tout le monde voulait commander, avoir les premières places, mais personne ne savait obéir.

On ne pouvait pas renvoyer brutalement ceux qu'on avait portés aux nues quelques jours avant, dont on avait demandé l'assistance et auxquels on avait promis des monceaux d'or, des places, etc., etc.

Pour l'armée, c'était bien pis.

Quelle pouvait être l'influence des chefs sur les inférieurs quand c'étaient eux qui avaient conseillé, encouragé la désertion ? Que pouvaient être la discipline, l'obéissance passive, si nécessaires ? L'armée avait eu une voix au chapitre, elle pérerait sur ses droits, sur les tyrans ; elle s'était démocratisée !

Ajoutez à cela que l'instruction du peuple en général était par différentes causes sur un pied peu avancé, bien qu'elle eût fait pendant la période du règne du roi Guillaume I^{er} des pas de géant ; ce qui a suscité à ce roi quantité d'ennemis.

Il fallut reconstituer l'armée de haut en bas ; une grande partie

des anciens officiers de Napoléon I^{er} étaient sortis des rangs. On était embarrassé du choix pour les hauts grades !

Il y avait pas mal d'étrangers qui avaient obtenu des grades dans l'armée, ce qui froissait le sentiment national, surtout celui du soldat.

En définitive, plus que partout ailleurs, tout le monde voulait commander, ou faire à sa guise ; personne ne savait et ne voulait obéir.

Conséquence de la liberté !

On n'avait pas eu à se plaindre dans l'armée des Pays-Bas, où la plus parfaite équité avait régné d'après les règlements en vigueur : la discipline était bonne, point de passe-droit, l'avancement était pour ceux qui passaient les examens ; donc aux plus habiles. Les Belges étaient bien reçus dans les provinces septentrionales et n'avaient point senti ce besoin de changer, de révolutionner.

Ce n'est que sur instigations et... que les soldats ont quitté les rangs. Pas mal de Belges ont combattu dans les rangs du prince d'Orange à Bruxelles, en prévenant leurs officiers qu'ils ne quitteraient que si l'on se retirait, soit hors la porte de Louvain ou à tel endroit indiqué d'avance.

Aussi point d'insubordination contre les officiers hollandais !

Il est clair que les préférences existaient dans l'armée tout aussi bien que dans le reste de la nation ; qu'il y en avait beaucoup qui donnaient la préférence au prince d'Orange, d'autres à la république (en vain !) ou à un roi élu par le peuple (l'inconnu).

La division ! On récoltait ce que l'on avait semé.

La bonne, la saine discipline, manquait !

Ce qui incontestablement fait le plus grand éloge de la manière dont l'armée était tenue sous le roi Guillaume I^{er}, c'est que beaucoup de Belges sont restés dans nos rangs jusqu'à la fin de leur engagement ; que d'autres en grand nombre sont venus après s'engager pour nos Indes, ce qui n'aurait pas eu lieu si les soldats avaient eu à se plaindre.

Je ne pense pas que M. le général pourra me contredire sur tous ces points : suffisants pour expliquer vos déboires.

Pour ne pas manquer de preuves à l'appui et pour mémoire :

1° Que dit le général des gardes civiques?

Qu'ils étaient plutôt un embarras qu'un soutien pour l'armée régulière, excepté celle de Bruxelles.

Pourquoi en a-t-il été ainsi, tandis que la *schutterij* en Hollande a fait parfaitement son devoir et son service.

2° L'armée hollandaise, 1^{re} brigade, 1^{re} division, avait cessé de tirer. (Brochure du colonel Gey.)

Le général belge avait, sans aucun doute, envoyé également aux siens l'ordre de cesser le tir et de se retirer sur Louvain.

Nonobstant cela, les tirailleurs s'amusaient à faire le coup de feu, dans les champs, après l'armistice.

3° Quelques officiers, commandants de batteries à Louvain, se placent au-dessus de la hiérarchie militaire et font tirer sans ordre supérieur.

Quand l'ordre de cesser arrive, ils refusent d'obéir.

Un général, au lieu de réprimander sévèrement ces officiers, les excuse, les défend, même en présence du roi.

4° Un subalterne se permet de juger en dernier ressort son général, se rend chez lui pour l'assassiner, et cet homme, ce soldat, est condamné à une année de détention ! Dérision !

Je ne dis rien de plus. Est-ce que c'était une armée ?

Je ne défends personne, mais je juge en militaire.

Point d'obéissance, point d'armée ni de succès possible.

Pourquoi alors chercher partout des traîtres, de venir les dénoncer à la haine, au mépris des citoyens, non pas eux, mais leurs enfants qui, en définitive, ne sont pas coupables !

Est-ce que cette dénonciation ne fera en général pas du tort à l'honorabilité de votre armée et de votre pays à l'étranger ?

M. le général Eenens se plaint tant de la haute cour de justice militaire, instituée en Belgique pour juger toutes les plaintes portées devant elle. Elle a été composée d'hommes qui, selon moi, comprenaient la position du pays, l'état de transition des esprits, l'effervescence des partis.

Ils connaissaient le proverbe :

Médisez, médisez encore, il en restera toujours quelque chose !

Voilà pourquoi ils n'ont pas voulu condamner sans avoir des preuves bien convaincantes, et c'est pourquoi je ne saurais faire autrement que de les admirer !

A plusieurs reprises, particulièrement à la page 61, il est parlé des 21 millions dépensés par le roi Guillaume, comme il est dit, dans un but de corruption.

Monsieur le général me permettra de ne pas être de son avis, et de soutenir, au contraire, que l'argent venant de l'étranger dépensé à profusion pour faire la révolution en septembre, mérite seul cette dénomination.

Précisons :

Le prince d'Orange avait reçu de la main des grandes puissances, le royaume des Pays-Bas, sans réserve autre que d'être un boulevard contre la France.

Après quinze ans de prospérité, les provinces méridionales font une révolution, toute dans l'intérêt de la France, puisque ce rempart, cette digue établie pour la contenir dans ses frontières, serait rompue.

Je ne rappellerai pas les autres intérêts en jeu, pour faire réussir ce démembrement du plus beau royaume, comme l'a dit le roi Léopold I^{er}.

Le devoir du roi Guillaume I^{er} était de s'opposer de toutes ses forces à ce démembrement, et il le fit, tenant bon jusqu'au moment où les grandes puissances lui forcèrent la main.

Jusqu'au moment où il consentit à abdiquer son pouvoir sur les provinces en révolution, il restait roi des Pays-Bas réunis, et les Belges ses sujets.

Son principe était : *Gros-Jean est maître chez lui.*

L'inviolabilité du domicile des Anglais, dont ils sont si fiers *chez eux*, devait aussi être leur loi pour les autres.

Il n'en a pas été ainsi !

Les anciens Romains avaient deux mots pour dire « homme. »

Un pour l'homme vulgaire ;

L'autre pour l'homme ayant toutes les qualités requises, pour l'individu de caractère, ferme, fort.

Un roi constitutionnel est le seul habitant du pays qui ne peut

aspirer à porter le second titre, non-seulement parce qu'il ne peut avoir une volonté, un principe, mais, en outre, parce qu'il a cinq ou six individus (ministres) qui pensent, agissent pour lui et qui se disent responsables de tous ses actes.

S'il se fait un changement de ministère, ce que l'on appelle une révolution pacifique, alors ce roi doit prendre la lanterne de Diogène pour trouver cinq ou six autres personnes pour remplacer ceux qu'il avait et qui diront alors que le soleil est la lune, tandis que les autres soutenaient que la lune est le soleil : ce qui était blanc devient noir !

Ce qu'il y a de plus amusant, c'est que s'il y a quelque chose de bien, d'utile de fait pendant telle époque, ce sont les ministres qui en profiteront, qui en auront l'honneur, tandis que le roi subira toujours les conséquences des mesures prises et qui ne plaisent pas.

Les ministres ne s'en inquiètent guère, puisqu'ils s'en vont et rentrent dans les rangs des citoyens, tandis que le roi doit rester sur la brèche.

Le roi Guillaume ne voulait pas s'habituer à cette idée ; il aspirait à porter, tout aussi bien que tel homme du peuple, la seconde dénomination des Romains : il voulait rester maître chez lui, c'est-à-dire dans son royaume, et n'acceptait, sous aucun motif, l'immixtion d'étrangers, intéressés à faire de la brouille dans son ménage en mettant le doigt entre l'arbre et l'écorce !

Voilà ce qu'était le roi Guillaume I^{er}, et c'est de ce point de vue, le seul légal et loyal, qu'il faut le juger dans tous ses actes vis-à-vis de la Belgique, jusqu'au moment où, forcé et las de déboires, il a consenti à abdiquer son pouvoir sur les provinces qui ont formé alors le royaume de Belgique.

Le roi Guillaume était dans son droit et il était conséquent : les autres rois ne l'étaient point, puisqu'ils n'appliquèrent pas les mêmes moyens d'intervention dans les cas pareils à ceux qui se sont présentés depuis 1830, pas plus qu'ils n'interviennent aujourd'hui en Espagne, quoique l'intérêt de leurs sujets soit en jeu par cette guerre fratricide.



Mais voyons ce qui se passe actuellement en Belgique, en France.

Dans le premier, on est sur le point de faire en juin une révolution pacifique, sans voies de fait, un changement de ministère, à ce qu'espère un parti !

En France, le peuple est divisé en quatre partis qui, pour le moment, reconnaissent tous le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon.

Il n'en est pas moins vrai que dans l'un et l'autre des deux pays, ceux qui ne sont pas au pouvoir se donnent toutes les peines du monde pour y arriver ; que chacun fait des sacrifices pour que son parti arrive au premier rang ; que l'argent, ce grand moteur du siècle, n'est pas épargné dans tous les partis sans exception !

Je me permettrai de supposer M. le général Eenens pour le moment libéral, et je suis persuadé qu'il ne regardera point à quelques centaines ou quelques milliers de francs pour que ses idées et ses principes prédominent en juin.

Est-il pour cela traître ? Peut-on appeler traître ceux qui, en France, sont pour les partis napoléonien, orléaniste ou légitimiste, vu que la république est au pouvoir ?

Non, évidemment non !!!

Le roi Guillaume a donc été dans son droit, de subvenir à ceux qui, en Belgique, tenaient à lui et avaient par la force des événements accepté la position transitoire qui leur était faite.

Il n'y avait que les Hollandais qui auraient eu le droit de se plaindre des millions dépensés, et d'en vouloir au ministre des finances, qui avait donné les fonds d'une façon irrégulière, n'étant pas portés au budget.

Le ministre ou les ministres étant partis, remplacés, on ne voulait pas s'en prendre au roi, qui avait traité cette affaire, considérée comme étant de police intérieure.

La conséquence fut que les Chambres approuvèrent la dépense des 21 millions de francs.

Pour terminer :

Est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu, au lieu de pousser à la

haine entre individus d'un pays et à l'animosité entre peuples, pour arriver à noircir du papier, et de se dire des gros mots, sans bénéfice autre que de faire aller le commerce des livres, que M. le général Eenens, à son âge, eût proposé aux deux armées une souscription, afin d'ériger un petit monument au Parc de Bruxelles, avec ces mots si simples et si vrais :

AU COURAGE MALHEUREUX
ET A LA
FIDÉLITÉ AU DRAPEAU.

Vous auriez alors obtenu une manifestation militaire, qui vaudrait bien celle de la place des Martyrs :

Le monument de la place des Martyrs étant pour les martyrs de la liberté;

Celui du Parc, pour les Belges et Hollandais qui ont laissé leur vie, comme martyrs du devoir, de l'honneur militaire;

Et de banqueter, ce qui est dans les mœurs des Belges, de fraterniser avec l'armée hollandaise, quand ce monument serait inauguré.

Quant à moi, je ne regretterais pas l'argent ainsi dépensé, tandis que le temps que j'ai mis à toutes ces écritures me donnera toujours de pénibles souvenirs; malgré l'occasion qui m'a été donnée par M. le général Eenens, ce dont j'ai le plaisir de le remercier, de prendre la défense du prince d'Orange et de loyaux officiers.

L'AUTEUR.

Bruxelles, 15 décembre 1873.

POST-SCRIPTUM.

Je suis tout étonné de lire dans la *Belgique militaire* du 19 décembre 1875 :

« Que le général Ticken est responsable des coups de canon tirés à Louvain par le capitaine Eenens ; puisque ce général fit un petit geste après avoir dit :

« *Qu'il était défendu de tirer, vu qu'on parlementait.* »

Il coule de source : 1° Que les Hollandais ne tiraient pas ; 2° que l'ordre formel de l'état-major belge était de ne pas tirer ; cet état-major qui seul pouvait et devait juger si l'approche des Hollandais jusque sous les yeux des canons (*sic*) était un mouvement offensif.

Mais, en outre, dans quelle armée est-il permis à un subalterne de quitter son poste, de donner des conseils à son général, de se permettre d'interpréter un signe ?

Ce signe, s'il a été fait, ne pouvait, d'après moi, signifier que ceci :

Vous m'importunez, monsieur le capitaine !!

